



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 18 MAI 2022

COMPTE RENDU SOMMAIRE

COMPTE DE GESTION – ANNÉE 2021 - APPROBATION

Le Conseil Municipal déclare le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le Comptable Public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, sans observation, ni réserve et l'approuve.

COMPTE ADMINISTRATIF – ANNÉE 2021 – APPROBATION

Le Conseil Municipal approuve le Compte administratif 2021.

COMPTE ADMINISTRATIF – ANNÉE 2021 – DÉCISION D'AFFECTATION DES RÉSULTATS

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des propositions d'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021, a affecté les résultats selon les besoins de financements des sections.

BUDGET 2022 – BUDGETS SUPPLÉMENTAIRES

Le Conseil Municipal approuve les Budgets Supplémentaires.

CHARTRE DE LA PARTICIPATION CITOYENNE

Le Conseil Municipal approuve le contenu de la Charte de la Participation Citoyenne pour en assurer son application sur la Ville de Saumur.

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2022 - DÉCISION DE MAINTIEN DU PARITARISME, FIXATION DU NOMBRE DE REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL ET RECUEIL DE L'AVIS DES REPRÉSENTANTS DE LA COLLECTIVITÉ AU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL COMMUN VILLE ET CCAS

Le Conseil Municipal approuve :

La création d'un comité social territorial commun compétent pour l'ensemble des agents de la Ville de Saumur et de son CCAS,

Le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel (titulaires et suppléants),

La désignation de 4 représentants titulaires pour le collège des représentants du personnel (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants) et de 4 représentants titulaires pour le collège des représentants de la collectivité (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants) (décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 articles 4, 5 et 30),

Le recueil, d'une part, de l'avis du collège des représentants du personnel, et, d'autre part, de l'avis du collège des représentants de la collectivité (Code Général de la Fonction Publique art. L. 254-4) avant que l'avis du Comité social territorial soit rendu,

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2022 - DÉCISION DE MAINTIEN DU PARITARISME, FIXATION DU NOMBRE DE REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL ET RECUEIL DE L'AVIS DES REPRÉSENTANTS DE LA COLLECTIVITÉ AU SEIN DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE EN MATIÈRE DE SANTÉ, DE SÉCURITÉ ET DE CONDITIONS DE TRAVAIL COMMUNE VILLE ET CCAS

Le Conseil Municipal approuve :

La création d'une Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail compétente pour l'ensemble des agents de la Ville de Saumur et de son CCAS,

Le maintien du paritarisme numérique au sein de la FSSCT en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel (titulaires et suppléants),

La désignation de 4 représentants titulaires pour le collège des représentants du personnel (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants) et de 4 représentants titulaires pour le collège des représentants de la collectivité (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants) (décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 articles 15 et 16),

Le recueil, d'une part, de l'avis du collège des représentants du personnel, et, d'autre part, de l'avis du collège des représentants de la collectivité avant que l'avis de la FSSCT soit rendu (Code général de la Fonction publique article L. 254-4 et décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 article 30),

EMPLOIS SAISONNIERS 2022 : DÉTERMINATION DU NOMBRE DE POSTES ET DES CONDITIONS DE RÉMUNÉRATIONS

Le Conseil Municipal autorise la création des postes saisonniers ci-dessous détaillés :

Direction des Moyens Techniques :

- Fêtes et Cérémonies :

3 postes d'adjoints techniques à temps complet en mai, 3 postes d'adjoints techniques à temps complet en juin, 2 postes d'adjoints techniques à temps complet en juillet et août 2022 – rémunération en référence au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique avec paiement mensuel des congés payés.

- Entretien des Espaces Publics :

3 postes d'adjoints techniques à temps complet en juillet et août 2022 – rémunération en référence au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique avec paiement mensuel des congés payés.

1 poste d'adjoint technique à temps non complet en juin, juillet et août – rémunération en référence au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique avec paiement mensuel des congés payés.

Direction des Services aux Familles :

- Plan d'eau Millocheau : du 25 juin au 31 août 2022

1 poste de surveillant de baignade (chef de poste) à temps complet. Rémunération en référence au 6^{ème} échelon du grade d'opérateur des activités physiques et sportives au prorata du temps de travail avec paiement mensuel des congés payés.

2 postes de surveillant de baignade à temps complet. Rémunération en référence au 6^{ème} échelon du grade d'opérateur des activités physiques et sportives au prorata du temps de travail avec paiement mensuel des congés payés.

1 poste d'adjoint technique (agent de prévention) à temps complet. Rémunération en référence au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique avec paiement mensuel des congés payés.

Accueil de loisirs :

- Le Petit Souper : du 7 juillet au 29 juillet 2022

8 postes d'adjoints techniques à temps complet (Restauration et entretien). Rémunération en référence au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique avec paiement mensuel des congés payés.

23 postes d'adjoints d'animation à temps complet. Rémunération en référence au 1^{er} échelon du grade d'adjoint d'animation avec paiement mensuel des congés payés.

1 poste de surveillant de baignade à temps non complet. Rémunération en référence au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique avec paiement mensuel des congés payés et versement d'un régime indemnitaire fixe mensuel de 60€ brut.

- Le Petit Souper : du 1er au 31 août 2022

8 postes d'adjoints techniques à temps complet (Restauration et entretien). Rémunération en référence au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique avec paiement mensuel des congés payés.

17 postes d'adjoints d'animation à temps complet. Rémunération en référence au 1^{er} échelon du grade d'adjoint d'animation avec paiement mensuel des congés payés.

1 poste de surveillant de baignade à temps non complet. Rémunération en référence au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique avec paiement mensuel des congés payés et versement d'un régime indemnitaire fixe mensuel de 60€ brut.

- Le Petit Souper : Camps Francas du 11 juillet au 29 juillet 2022

1 poste d'adjoint d'animation à temps complet. Rémunération en référence au 1^{er} échelon du grade d'adjoint d'animation avec paiement mensuel des congés payés.

Direction de la Citoyenneté :

- Service Commerces et Animations :

1 poste de placier temps non complet d'avril à octobre 2022 pour assurer l'aire de camping-car de Dampierre-sur-Loire. Rémunération en référence au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique avec paiement mensuel des congés payés.

1 poste de technicien son à temps complet en juillet et en août 2022. Rémunération en référence au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique avec paiement mensuel des congés payés.

1 poste d'assistant technique à temps complet en juillet et en août 2022. Rémunération en référence au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique avec paiement mensuel des congés payés.

1 poste d'animateur jeux en bois à temps complet en juillet et août 2022. Rémunération en référence au 1^{er} échelon du grade d'adjoint d'animation avec paiement mensuel des congés payés.

Direction de la Communication et Cabinet des élus :

- Château de Saumur : du 1^{er} avril au 30 septembre 2022

2 postes d'adjoints du patrimoine à temps non complet. Rémunération en référence au 1^{er} échelon du grade d'adjoint du patrimoine avec paiement mensuel des congés payés.

- affaires équestres : du 1^{er} juillet au 31 août 2022

2 postes d'adjoints techniques à temps complet. Rémunération en référence au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique avec paiement mensuel des congés payés.

VENTE DE BIENS MOBILIERS SUPÉRIEURS À 4 600 EUROS

Le Conseil Municipal autorise la vente du matériel suivant :

MATERIELS	ANNEES D'ACQUISITION	PRIX DE DEPART DE L'ENCHERE	PRIX VENDU
Camion Renault B110 Benne	1999	1 500,00 €	6 703,00 €

Et autorise la mise en vente prochainement des véhicules et matériels suivants :

MATERIELS	ANNEES D'ACQUISITION	PRIX DE DEPART DES ENCHERES
Laveuse de sol Nilfisk BR652	2018	6 000,00 €
Laveuse de sol Nilfisk BR652	2015	3 000,00 €
Nettoyeur haute pression à moteur thermique	2011	4 000,00 €
Tracteur SAME 70 DT immatriculé 21 XV 49	2001	9 000,00 €
Camion Renault Master D L2H2 immatriculé 9192 XT 49	2001	1 000,00 €

EXERCICE 2022 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal attribue les subventions de l'exercice 2022, telles que détaillées dans le tableau ci-dessous.

Secteur	Bénéficiaire	Objet	Montant attribué
Animations culturelles	Les Chats noirs de Saumur	Fonctionnement	270,00 €
Animations culturelles	Société des Lettres, Sciences et Arts du Saumurois	Fonctionnement	200,00 €
Loisirs	France Bénévolat	Fonctionnement	300,00 €
Sports	Association CD Saumur Fontevraud	Fonctionnement Aïkido	300,00 €
Sports	JA Tir à l'Arc	Subvention exceptionnelle : aide à la construction d'une structure extérieure couverte	1 000,00 €
TOTAL 2022 – ATTRIBUTIONS BUDGET PRINCIPAL			2 070,00 €

RÈGLEMENT DU DISPOSITIF « LE PIED À L'ÉTRIER »

Le Conseil Municipal approuve le règlement du dispositif « Le Pied à l'Etrier » qui vise à que tous les élèves scolarisés en CM2 à Saumur puissent monter à cheval au moins une fois dans leur scolarité.

La participation de la Ville est de :

- 50 % du montant de séance dans la limite de 9 euros par heure et par enfant si le quotient familial est inférieur à 605 euros, dans la limite de 4 heures par mois pendant un an,
- 25 % du montant de la séance dans la limite de 5 euros par heure et par enfant si le quotient familial est compris entre 605 et 823 euros, dans la limite de 4 heures par mois pendant un an.

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE SAUMUR ET L'ASPIRE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF "20 HEURES CHRONO"

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire de la Ville de Saumur ou son représentant à signer les conventions de partenariat entre la Ville de Saumur et l'ASPIRE dans le cadre du dispositif "20 h chrono" dont l'objectif est de proposer à des jeunes, entre 16 et 25 ans, en décrochage scolaire une alternative à l'inactivité, à travers une activité salariée sur une période de 3 semaines au cours de laquelle ils réalisent 20 heures de travail hebdomadaire.

RUE THÉOPHILE VAUGOUIN À SAINT-HILAIRE-SAINT-FLORENT - ACQUISITION D'UNE EMPRISE APPARTENANT À MR ET MME DEMAS

Le Conseil Municipal autorise l'acquisition, à l'euro symbolique d'une parcelle, qui constitue une partie de la voirie de la rue et entretenue depuis de nombreuses années par la Ville, appartenant à Monsieur et Madame DEMAS, située 20 rue Théophile Vaugouin à Saint-Hilaire-Saint-Florent..

PLAN CORPS DE RUE SIMPLIFIÉ (PCRS) - AVENANT N°1 À LA CONVENTION

Le Conseil Municipal approuve l'avenant à la convention de partenariat du PCRS à intervenir et autorise Monsieur le Maire (ou son représentant) à signer ledit avenant ainsi que tout autre document afférent, et relatif à l'évolution des modalités contractuelles

CONVENTION RELATIVE À LA MISE EN ŒUVRE DE LA MISSION DE PRÉVENTION SPÉCIALISÉE PAR L'ASSOCIATION ASEA (ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE) 2022 - APPROBATION

Le Conseil Municipal approuve la convention relative à la mise en œuvre de la mission prévention spécialisée par l'ASEA de 2022.

Il autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention et tout acte en découlant.

Il autorise Monsieur le Maire ou son représentant à verser la subvention de 25 957 euros à l'ASEA.

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS

Lecture du compte rendu des décisions prises par le Maire du 7 avril 2022 au 18 mai 2022 sous les numéros 2022/22 à 2022/25 en vertu de la délégation d'attribution qui lui a été donnée par délibération n°2020/42 du Conseil Municipal du 3 juillet 2020.

Saumur, le **25 MAI 2022**

Le Maire de la Ville de Saumur,



Jackie GOULET